



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :

Jan Vanmoerkerke

Pôle patrimoines / Service régional de l'archéologie

Tél : 03 26 70 63 37

Courriel : jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr

Réf : SRA/21/JV/AM/001271

La directrice régionale des affaires culturelles

à

Préfecture de l'Aube

Pôle de coordination interministérielle et de
concertation publique

pref-environnement@aube.gouv.fr

Châlons-en-Champagne, le 09/08/21

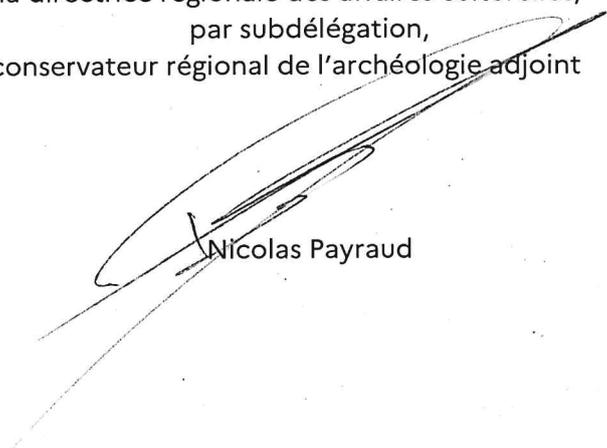
Objet : Demande d'avis AIOT n° 0100000466 – Parc éolien de l'Herbissonne II à Villiers-Herbisse (10)

Pétitionnaire	Parc éolien de l'Herbissonne II
Commune Adresse	La Ferme 10700 Villiers-Herbisse
Type de projet	Autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – article L.181-1-2° du code de l'environnement
Intitulé du projet	Demande d'autorisation environnementale concernant l'implantation de 7 éoliennes de 4,2 MW
Coordonnées du siège social	3 rue de l'Arrivée 75015 Paris
N° et date de dépôt	Dépôt sur GUNenv le 16 juin 2021 – n° AIOT 0100000466
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : Clerbout Prénom : Florian Téléphone : 06 40 15 75 48 Courrier électronique : florian.clerbout@anavelbraz.com

J'ai l'honneur de vous informer que je n'assortis cette demande d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Nicolas Payraud

Copie à : florian.clerbout@anavelbraz.com